

CONSIGNES PANDÉMIE

À LIRE AVANT L'ARRIVÉE DANS LE MILIEU DE STAGE

Mise à jour 2022-11-15

Ce document est basé sur les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), certaines mesures sont uniques au CHU Sainte-Justine et sont appliquées selon les recommandations de la Prévention et contrôle des infections (PCI) du CHU Sainte-Justine

Levée de l'obligation d'être adéquatement protégé pour effectuer un stage dans le réseau de la Santé et des Services sociaux.

Conformément aux consignes du Ministère de la Santé et des services sociaux, depuis le 9 novembre 2022, les stagiaires en milieu hospitalier n'ont plus l'obligation d'être adéquatement protégés et, par conséquent, n'auront plus à présenter une preuve de vaccination afin d'effectuer un stage dans le réseau de la santé.

Consignes de prévention

Tout au long de votre stage vous devez respecter rigoureusement les consignes suivantes :

- Port du masque en tout temps
- Pratique régulière de l'hygiène des mains
- Respect de la distanciation sociale
- Ne pas manger ou boire à moins de 2 mètres de toute personne
- Auto-surveillance des symptômes
- Port adéquat des équipements de protection individuelle (ÉPI).

[Visionnez la formation du CHU Sainte-Justine sur le port des ÉPI](#)

Lorsqu'en contact avec la clientèle, même en zone froide, le port de la protection oculaire est **recommandé**. Lorsqu'en contact avec un patient COVID+, il devient **obligatoire**. Le type de protection requis varie selon la zone (froide, tiède ou chaude), vous référer à votre responsable de stage pour connaître la protection appropriée.

Port du masque N-95

Le port du N-95 est nécessaire uniquement dans les chambres d'un patient chaud ou tiède (incluant l'urgence). Les stagiaires préférant porter le masque N-95 seront autorisés à le faire.

Le masque de procédure ou le N-95 continue d'être requis en tout temps. Il peut toutefois être retiré dans les bureaux fermés et partagés lorsqu'assis à plus de 2 mètres d'un collègue et dans les aires de repas.

Quelques points importants à retenir :

- Un seul masque N-95 peut être porté pour toute la durée du quart de travail s'il n'est pas souillé ou contaminé.
- Les employés, chercheurs, stagiaires et médecins concernés doivent procéder à un test d'étanchéité avant de porter le masque. Afin de faire vous-même votre test d'étanchéité (fit-check) du masque N-95, [consulter l'affiche disponible ici](#).
- À noter que les hommes doivent être fraîchement rasés pour assurer la bonne étanchéité du masque N-95.

- Le test d'étanchéité (fit-check) ne remplace pas un test d'ajustement (fit test). Les employés qui n'ont pas fait leur test d'ajustement (fit test) sont invités à prendre rendez-vous avec le service Santé et de Sécurité au Travail en communiquant avec Mohamed Madi (poste 3577) ou Antony Jean-Baptiste (poste 7568).

Symptômes et validité du stage

Une absence pour test de dépistage, en raison de symptômes ou isolement demandé par le Bureau de santé du CHU Sainte-Justine sera **considérée motivée** et n'affectera pas la validité du stage.

Directives en cas de symptômes

En cas de symptômes, vous isoler immédiatement et contacter la ligne Info-Coronavirus du CHU Sainte-Justine au 514 345-4931 poste 4882.

Si un dépistage est requis, remplir le [formulaire électronique pour le dépistage](#).

Les externes doivent aviser leur superviseur de stage ainsi que [l'externat de l'UdeM](#) s'ils sont retirés du milieu de stage.

Les résidents et moniteurs cliniques doivent aviser leur superviseur de stage, le programme de résidence, [le vice-décanat aux études médicales postdoctorales](#) et la [Direction de l'enseignement du CHU Sainte-Justine](#) s'ils sont retirés du milieu de stage.

Symptômes à surveiller

- Fièvre (température buccale de 38 °C (100,4 °F) et plus)
- Toux récente ou aggravation d'une toux chronique
- Perte soudaine de l'odorat avec ou sans perte de goût
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Mal de tête
- Fatigue intense
- Perte importante de l'appétit
- Mal de gorge
- Nausées, vomissements ou diarrhées
- Dyspnée
- Douleur à la poitrine

Stagiaires enceintes ou immunosupprimé(e)s

Les stagiaires enceintes ou immunosupprimé(e)s peuvent effectuer leur stage au CHU Sainte-Justine sous certaines conditions. Avisez votre responsable de stage du CHU Sainte-Justine si vous êtes enceinte, allaitez ou êtes immunosupprimé(e), il contactera le [Bureau de la santé sécurité au travail](#) du CHU Sainte-Justine afin de s'assurer que le milieu de stage ne présente pas de risques pour vous.